DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20260205-20260204-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35**

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

**L'An deux mil vingt-six le 5 février à 20 heures**

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

**Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :**

**Etaient présents : 8**

H. Rault, P. Souchu, T. Fretay, J. Hodouin, E. Chevalier, J. Brézel, V. Elshout, A. Coudray,

**Etaient absents : 4**

M. Gazengel, S. Battais, S. Servais, C. Duchêne,

**Etaient excusés : 2**

S. Servais, C. Duchêne,

Madame Chevalier a été élue secrétaire de séance

**Date de convocation :** 30 janvier 2026

**Date d'affichage :** 30 janvier 2026

**********

Délibération 2026-02-04

**Objet : Point sur l'Impasse les Cours et règlement de voirie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de réfection de la chaussée Impasse les Cours sont en phase de finition, reste la peinture à réaliser sur les ralentisseurs.

Pour éviter tout détérioration de la chaussée, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de délibérer sur l'interdiction d'intervenir (réseaux divers souterrains ...) dans l'impasse, par différentes entreprises, pendant une certaine durée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'interdire de terrasser ou d'entreprendre tous travaux qui seraient susceptibles de dégrader la surface et le corps de la chaussée pour une durée de 5 ans.

Le délai commence à courir à partir de la date de cette délibération.

**Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.**
**Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.**

Le Maire
H. RAULT

MAIRIE DE CHAUVIGNÉ
ILLE-ET-VILAINE